



Champcevinel, le 2 septembre 2021

Inscription aux services restauration et animation 2021/2022.

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que vous devez **obligatoirement** inscrire vos enfants pour **tous** les services de la commune : **RESTAURATION ET ANIMATION**, et ce pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette année, les modalités changent, la commune de Champcevinel vous propose un nouveau service en ligne : LE PORTAIL FAMILLE.

Ce service est un espace en ligne destiné aux familles qui fréquentent les services de la commune : cantine, périscolaire, centre de loisirs. Il remplace toutes les autres démarches d'inscriptions mises en place jusqu'à ce jour. Personnel et sécurisé, il a pour but de simplifier les démarches administratives et de faciliter l'accès aux informations : consulter et éditer vos factures, effectuer vos règlements, modifier vos informations personnelles, gérer vos demandes de réservation ou d'annulation pour tous les établissements.

Afin avoir accès au Portail Famille, voici le lien à entrer dans votre barre de recherche :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieCHAMPCEVINEL24750/accueil>

Vous devez ensuite créer un compte, en mentionnant votre nom, prénom, en choisissant un mail (de préférence souvent utilisé) et un mot de passe, et en indiquant le code abonné suivant :

Dans un premier temps, vous devez mettre à jour vos données personnelles dans votre espace famille : données des responsables et des enfants. Merci de les vérifier et/ou de les compléter si besoin. Merci aussi d'enregistrer les documents obligatoires suivants dans l'onglet pièces justificatives : **photocopie du carnet de vaccination, attestation de quotient familial, attestation scolaire de l'année en cours, PAI si nécessaire, documents relatifs aux aides si nécessaire, calendrier de garde signée par les 2 responsables si vous souhaitez bénéficier d'une facturation différenciée.**

Dans un second temps, vous devez inscrire vos enfants dans les services qui vous seront utiles, ainsi que de réserver leur place lorsque la réservation est obligatoire, à savoir la cantine, les mercredis et les vacances.

Il est donc indispensable que vous preniez le temps de vous familiariser avec ce nouveau service. Vous avez à disposition dans le portail, onglet « informations service animation », une notice d'utilisation nommée « guide familles portail ». Pour les familles non équipées d'un accès à internet ou d'un ordinateur, le service animation proposera des permanences pour établir ce dossier. Si besoin, merci de contacter l'espace animation (coordonnées ci-dessous).

De plus, vous avez dans ce dossier un document important qui concerne le fonctionnement de ces services que vous devez conserver : tarifs, horaires...

Sans inscription complète, les services périscolaires se verront dans l'obligation de refuser vos enfants. Cependant, les premières semaines, vos enfants seront accueillis sans inscription, le temps que vous puissiez mettre à jour et apprivoiser cette nouvelle organisation.

Le service Restauration,
Le service Animation.



A CONSERVER ET COLLER SUR LE FRIGO !

ESPACE ANIMATION ET VIE SOCIALE : 6 bis rue Louis Aragon, 24750 CHAMPCEVINEL

☎ 05.53.07.42.10 ou 06.73.89.58.38 (laisser un message)

✉ animation@champcevinel.fr

Horaires :

- Périscolaire matin : de 7h20 à 8h20 à l'EAVS.
- Périscolaire soir : de 16h30 à 18h30. Pour les maternelles à l'EAVS ; pour les primaires de 16h30 à 18h à l'école primaire puis de 18h à 18h30 à l'EAVS. Gouter fourni par la commune.
- TAP : de 15h à 16h30. Pour les maternelles les mardis et vendredis ; pour les primaires les lundis et jeudis.
- Mercredis scolaires : de 11h30 à 18h. De 11h30 à 12h30 garderie gratuite dans les écoles respectives ; de 12h30 à 18h à l'EAVS (accompagnements aux activités communales de 13h30 à 17h30).
- Vacances : ouverture la 1^{ère} semaine de Toussaint, Hiver et Printemps, et 6 semaines en été, de 7h30 à 18h à l'EAVS.

RESTAURANT D'ENFANTS : Mairie-8 Place de l'Abbé Boisseuil, 24750 CHAMPCEVINEL

☎ 06.12.13.16.35 (laisser un message)

✉ responsablehr@champcevinel.fr

Horaires et fonctionnement :

Le Restaurant d'Enfants de la commune de Champcevinel accueille les enfants des écoles maternelle et primaire de **11h30 à 13h20** à compter du jeudi 2 septembre 2021.

Les seules déductions sur factures admises sont pour enfant malade et/ou fermeture de l'établissement.

Il n'y a pas de déduction ou de remboursement pour absence de l'enfant liée à une convenance personnelle ou à un congé.

Tout repas prévu non annulé dans les délais sera facturé.

Pour toute question concernant le portail famille, merci de remplir un formulaire de contact disponible sur votre compte, ou de joindre le 05-53-07-42-10 ou par mail à eavs@champcevinel.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE



Mairie de Champcevinel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPCEVINEL
Session ordinaire – Séance du 26 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin, vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CHAMPCEVINEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LECOMTE, Maire.

Date de convocation : 21 juin 2023.

Présents : Christian LECOMTE, Jean-Luc CHERON, Arlette TOURNIER, Christian MALAVERGNE, Nella MONTET, Max FAURE, Cyril CATARD, Yohan GRANGIER, Michel BOURNAZEAUD, Karine CARIO, Rajaa COURTOIS, Sylviane DELERIVE, Daniel FARGEOT, Frédéric LARZINIÈRE, Jean-Michel LOT, Françoise MARTY, Sophie OLTHOFF, Alain PETIT, Elisabeth PICHON, Virginie PUYDEBOIS, Adrienne SARLANDIE, Cécile TOUZE, Agnès VALET-NARJOU.

Absents (excusés) : Adrienne SARLANDIE, Max FAURE.

Pouvoirs : Adrienne SARLANDIE à Daniel FARGEOT, Max FAURE à Christian MALAVERGNE.

Secrétaire de séance : Agnès VALET-NARJOU.

2023/41 Objet : Vote des tarifs Restauration scolaire pour l'année scolaire 2023.2024

Madame TOURNIER, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que le conseil a voté l'an dernier l'instauration du dispositif de la cantine à 1 € dans le cadre du plan « pauvreté » gouvernemental.

Par là même, il a été instauré des tarifs correspondant à 4 tranches de quotient familial.

Pour l'année scolaire écoulée, c'est une cinquantaine d'élèves sur les 290 qui mangent à la cantine, qui bénéficie de cette tarification unique à 1 €.

La restauration scolaire a préparé en 2022 (année civile), quelques 59 297 repas.

Madame Tournier rappelle les tarifs applicables sur l'année scolaire 2022/2023 :

Tranche	Quotient familial	Tarification
1	0 € à 700 €	1,00 €
2	701 € à 1000 €	3,30 €
3	1001 € à 1500 €	3,40 €
4	1 501 € et +	3,50 €

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Catégories	Tarification
Panier repas	1,09
La Calandreta	3,84
Commensaux & CCAS	5,32

Pour l'année scolaire 2023/2024, il est fait une proposition d'augmentation des tarifs de l'ordre de 1.5 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix POUR et 1 ABSENTION,

DÉCIDE :

- **FIXE** la tarification sociale à QUATRE tranches pour la **restauration scolaire 2023/2024** comme suit :

Tranche	Quotient familial	Tarification
1	0 € à 700 €	1,00 €
2	701 € à 1000 €	3,35 €
3	1001 € à 1500 €	3,45 €
4	1 501 € et +	3,55 €

- **FIXE** les autres tarifs pour la **restauration scolaire 2023/2024** comme suit :

Catégories	Tarification
Panier repas	1,10
La Calandreta	3,88
Commensaux & CCAS	5,35

- **AUTORISE** Monsieur le Maire recouvrer toutes les participations correspondantes.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Champcevinel, le 28 juin 2023.

Le Maire,
Christian LECOMTE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 28 juin 2023.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.